

Amiens, le 13 février 2017

Communiqué de presse

COMMISSION TERRITORIALE DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)



La commission territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS) s'est réunie vendredi 10 février, à la préfecture de la Somme, à Amiens, siège de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France, sous la co-présidence d'André Bouvet, directeur régional et délégué territorial adjoint du CNDS et de Jean-Pierre Coisne, président du Comité régional olympique et sportif.

Deux points principaux étaient à l'ordre du jour : le bilan 2016 et les orientations régionales pour 2017, en matière d'accompagnement financier du CNDS pour le développement du sport en région Hauts-de-France.

En 2016, les moyens du CNDS ont permis de soutenir l'activité du mouvement sportif, d'assurer le financement de projets portant sur l'emploi et l'apprentissage, le soutien à la pratique du sport féminin et le financement d'actions au profit du sport santé et de l'éthique du sport au bénéfice de 1 200 structures sportives.

En 2017, c'est une enveloppe du CNDS en hausse de 4 %, 12 millions d'euros, 3^e enveloppe au niveau national, qui soutiendra le développement du sport dans la région Hauts-de-France autour de **5 axes** prioritaires:

- l'emploi sportif en faveur du développement et de la structuration du mouvement sportif par la création de postes d'encadrants qualifiés ainsi et le recours à l'apprentissage ;
- la réduction des inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives par une offre de qualité et diversifiée, tout particulièrement en faveur des publics et des territoires prioritaires et le développement de la pratique féminine ;
- l'apprentissage de la natation à travers notamment le dispositif « J'apprends à nager » ;
- la promotion du sport santé sous toutes ses formes ;
- le renforcement de la cohésion sociale en mobilisant la population autour de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024.

Demande de subvention pour l'année 2017

Les associations sportives sont invitées à transmettre leur dossier de demande de subvention par voie dématérialisée (esubvention) avant le 7 avril 2017.

Une campagne d'information à destination du mouvement sportif est prévue, avec une première réunion à destination des comités régionaux et des ligues le 2 mars à Arras.

Les décisions d'attribution des subventions seront prises lors de la commission territoriale qui se tiendra en juin prochain.

Plus d'informations sur le site internet de la DRJSCS :
<http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique455>